



14 rue Passet, 69007 Lyon

Tel : 04 78 54 67 09

Fax : 04 72 76 95 07

contact@cdif.fr

www.cdif.fr

Comité Stratégique et Prospectif

Compte rendu & Propositions

**Réunion du 26 avril 2007
CDC Entreprises**

SOMMAIRE

- **L'innovation et la compétitivité des PME : quels leviers de croissance ?**
Jean-Marie Rouillier, Président du CDIF5
Quels enjeux ? Quelles avancées ? Quels obstacles ? Quelles solutions ?
- **Les attentes à l'égard du Comité Stratégique et Prospectif**
Samuel Leblond, Dr du Pôle enfant du Choletais, référent du Comité Stratégique5
Une mise en évidence accrue des réalités de terrain pour inspirer les politiques publiques.
- **Le bilan du Comité Stratégique et Prospectif**
Paul Robert animateur du Comité Stratégique et Prospectif du CDIF5
Une action aux niveaux Régional, National et Européen
- **Thème N°1 : Economie de la connaissance, stratégie de "Lisbonne" :**
 - Quelle innovation avec quels acteurs et quels financements ?
 - Exposé du cas : clés de succès et situations de blocage
 - Questionnement et débat sur les solutions.
 - Les propositions du Comité stratégique.
 - **Exposé du cas du Pôle enfants du Choletais (Cf rapport en annexe)**
Samuel Leblond, Dr du Pôle enfant du Choletais, référent du Comité Stratégique7
*Renforcer la convergence des ressources régionales sur les domaines d'activité stratégiques.
Accompagner le développement de l'innovation à tous les stades de la chaîne de la valeur.
Rechercher les interactions entre les priorités régionales en matière d'innovations sous toutes ses formes.*
 - **Questionnement et débat sur les solutions9**
 - Quelles stratégies régionales de l'innovation ?
 - Quels projets "Lisbonne" et quelles actions proposer par les clusters ?
 - Quels financements pour les projets et les actions "Lisbonne" ?
 - Françoise Restif, Bretagne-Innovation, représentant le Pôle de compétitivité "Valorial"9**
*Un rôle fédérateur pour une dynamique régionale de l'innovation.
Former pour propager une culture de l'innovation et conduire les projets au succès.
Des priorités régionales claires pour des financements adaptés.*
 - William Varrall, Picardie/Hte Normandie, Dr. District verrier de la Vallée de la Bresle.....10**
*L'innovation, une vision encore trop théorique, décalée par rapport aux marchés et à leur évolution.
Des coopérations gagnantes entre PME et Centres de recherche pour la conquête de nouveaux marchés.
De nouveaux partenariats à inventer.*
 - Jean-Claude Bouvier, Rhône-Alpes, Président du Pôle
des Technologies médicales de St Etienne11**
*L'innovation à l'écoute des entreprises pour une réponse pertinente à la concurrence mondiale.
D'autres types de partenariats à inventer et à développer.
Investir les fonds européens sur ces champs en priorité pour gagner le pari de "Lisbonne/Göteborg"*
 - Pierre Chapignac, expert auprès du Club des Districts Industriels Français12**
*De nouvelles fonctions d'"intégrateurs" et d'"ensembliers" pour les clusters.
L'innovation de service, une mutualisation des ressources des clusters pour un saut qualitatif de leurs entreprises.*

Annie Carrai, DG du Pôle Mode Méditerranée	12
<i>Une plateforme de services à Marseille pour les entreprises de la filière. La compétitivité sur toute la chaîne de la valeur avec les technologies de "Communications sans contact"</i>	
Les propositions du Comité stratégique	13
➤ Thème N°2 : Financement des entreprises de croissance : Rôle des Clusters.	
Quels investissements en capital développer ?	
▪ Exposé du cas : clés de succès et situations de blocage	
▪ Questionnement et débat sur les solutions.	
▪ Les propositions du Comité stratégique.	
• Exposé du cas de l'entreprise de croissance "STID"	
Bernard Greiner, Directeur-associé de l'entreprise STID /Pôle de compétitivité	
"Solutions Communicantes Sécurisées – SCS"	14
<i>L'innovation en continu pour répondre à un marché multiplié par 450 dans les 10 ans. Un obstacle à dépasser : le financement des ressources techniques et humaines du projet de croissance. Structuration du dialogue avec les investisseurs en capital : quel rôle pour les clusters ?</i>	
• Questionnement et débat sur les solutions	
Jean-Marie Rouillier, Président du Club des Districts Industriels Français	15
<i>Un potentiel de croissance très important à valoriser au sein des entreprises en réseaux.</i>	
Dominique Nicolas, Délégué Général de l'Ass. Française des Investisseurs en Capital	15
<i>Encore de grandes marges d'intervention pour les investisseurs en capital !. L'appartenance des PME aux réseaux d'entreprises, un facteur positif. Un important travail de rapprochement entre l'offre et la demande à accomplir.</i>	
Isabelle Bébéar, Directeur Général déléguée, CDC Entreprises	17
<i>Des réponses adaptées aux besoins de croissance des PME : une priorité pour la CDC Entreprises. La proximité pour une meilleure compréhension entre les entreprises et les offreurs de capital.</i>	
Remy Privat, Chargé de Mission à la DIACT	17
<i>Une intermédiation entre les investisseurs en capital et les entreprises : un rôle à jouer par les clusters ? Quelles compétences mobiliser et quel positionnement par rapport aux acteurs concernés ?</i>	
François Cavalié, Directeur Général de X-Ange Private Equity	17
<i>Des relations de confiance entre entreprises et investisseurs pour performer. Une information renforcée sur les critères d'évaluation des dossiers pour réduire les délais et les coûts d'instruction. Associer, dans la fonction d'intermédiation, les compétences industrielle et financière.</i>	
• Les propositions du Comité stratégique	18
Giacchino Garofoli, professeur d'économie à l'Université de Pavie,	
expert européen en matière de districts industriels et de clusters	20
<i>L'innovation des PME, une affaire de culture avant d'être une question de financement. Une veille collective sur les marchés et leur évolution .. pour nouer les alliances décisives. Des pays émergent en passe de devenir dominants aux plans technologique, financier et de la croissance.</i>	
Xavier Roy, Directeur du Club des Districts Industriels Français	21
<i>Un modèle coopératif impulsé par les clusters pour gagner les avantages compétitifs vitaux pour les PME. Les compétences d'ingénierie financière des SPL et Pôles de Compétitivité, point d'appui aux "interfaces" envisagées. Le financement des PME en réseaux au cœur de l'Université Méditerranéenne organisée par le CDIF les 21 et 22 Novembre 2007 à Marseille.</i>	
A N N E X E	22
Les Projets "Lisbonne" (Cahier des charges "Europe-Innov" Projet)	

**Le comité stratégique et prospectif
du Club des Districts Industriels Français**

s'est réuni le 26 Avril 2007
dans les locaux de la CDC Entreprises



Chercheurs et experts européens,
investisseurs en capital, responsables partenaires du CDIF
ont dialogué
avec les représentants des réseaux d'entreprises
à partir de leurs expériences concrètes.



Les questions "clés" remontées du terrain,
ont été débattues pour déboucher
sur des propositions aux pouvoirs Publics
&
pour alimenter
**L'Université des SPL, Clusters et Pôles de Compétitivité
des 21 & 22 Novembre 2007
à Marseille**

❖ *L'innovation et la compétitivité des PME : quels leviers de croissance ? Les enjeux, les avancées, les obstacles, les solutions.*

Jean-Marie Rouillier, Président du Club des Districts Industriels Français.

Le Président informe les participants des avancées réalisées par les Politiques Publiques, à partir des recommandations du Comité stratégique, en faveur des réseaux d'entreprises, notamment pour le développement de l'innovation dans les SPL et le renforcement de la Coopération entre Pôles de compétitivité et SPL. Il indique que les précisions seront apportées à l'assemblée sur les actions conduites par le Comité Stratégique aux niveaux National, Régional et Européen.

Il souligne, par ailleurs, la nécessité, pour les SPL et Pôles de Compétitivité, d'agir particulièrement sur deux leviers "clés" du développement des PME en réseaux, objet du présent Comité stratégique et prospectif :

- La mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des projets de croissance des entreprises membres d'un cluster qui, généralement, ont les plus forts potentiels de développement (recapitalisation, reprise de capital, trésorerie...)
- L'accès de clusters et de leurs PME aux concours Européens spécialement dédiés à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, Programmes Opérationnels 2007 – 2013.

Il indique qu'il s'agit de rechercher, ensemble, les moyens les plus adéquats pour accompagner les clusters dans la satisfaction des besoins de leurs entreprises dans ces domaines et de proposer les mesures qui, le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires au dépassement des obstacles d'ordre administratif ou juridique.

❖ *Les attentes à l'égard du Comité Stratégique et Prospectif*

Samuel Leblond, Directeur du Pôle "Enfant du Choletais", référent du Comité stratégique, souligne la nécessité d'une mise en évidence accrue des réalités de terrain pour inspirer les politiques publiques. Il souhaite, en particulier, que le Comité Stratégique, sur la base de ses débats sur des cas concrets, débouche sur des propositions de mesures de simplification des procédures et d'actions "en ligne" avec les problématiques réelles des PME.

❖ *Résultat de l'action du Comité stratégique*

Paul Robert, animateur du Comité Stratégique et Prospectif apporte des précisions sur l'action conduite aux plans National, Régional et Européen en application des Recommandations 2006-2007 du Comité Stratégique :

- **Etat**

- Les propositions du COSP pour une montée en charge de la politique de développement des réseaux en France ont été transmises au Ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du Territoire : Renforcement de l'innovation et de la compétitivité des PME au sein des SPL et des Pôles de Compétitivité, Coopération entre Pôles de Compétitivité et SPL..
- Le Ministre délégué à l'Aménagement du territoire, sur la base des propositions du COSP, a annoncé, à l'université d'été du CDIF de Juin 2006, un 2^{ème} souffle pour la politique de SPL, une coopération accrue entre SPL et Pôles de Compétitivité et des décisions financières lors du prochain Comité Interministériel pour l'Aménagement et la Compétitivité du Territoire – Ciact. (Le Ciact annoncé par le Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire à Bordeaux n'a pas eu lieu. Ce qui montre qu'une action reste à faire par le Comité Stratégique vers Matignon, décisionnaire en la matière)
- Réunion à Matignon le 14 mars 2007 pour obtenir des éclaircissements sur les intentions du 1^{er} Ministre sur les engagements du Ministre d'Etat relayés par le Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire à Bordeaux.

Les réunions techniques avec les autres Départements ministériels concernés, emploi, industrie, recherche, se sont tenues dans le cadre des coopérations engagées conjointement avec le CDIF.

- **Régions :**

- Une coopération a été engagée avec une dizaine de régions (Bretagne, Languedoc Rousillon, Nord pas de Calais, Midi Pyrénées, Aquitaine, Haute Normandie, Picardie, Paca, Pays de Loire, Rhône-Alpes..)
- Un développement des réseaux d'entreprises dans plusieurs régions a été assuré dans le cadre de cette coopération, (Paca : Lancement des Pôles Régionaux pour l'Innovation et le Développement Economique Solidaire, Prides sur le modèle des SPL qui, au de la de la seule R&D, agissent sur tous les leviers du développement des PME – Picardie développement des SPL et appui à leur projet stratégique ..)

- **Europe :**

- La Commission Européenne a été questionnée par le Comité Stratégique du CDIF sur sa politique en faveur des Clusters et sur les financements correspondants pour la période 2007 - 2013.
- La réponse de la Commission Européenne s'est concrétisée sous la forme d'une audition par les quatre Directions Générales concernées (Régio, Recherche, Entreprises, Emploi) d'une délégation du CDIF comportant Pôles de compétitivité et SPL. Résultat : décision d'engager une action

commune Commission Européenne/CDIF en direction des Régions et des Clusters, considérés comme les leviers essentiels de la politique d'innovation de la Commission Européenne.

- Une réunion à Bruxelles de haut niveau conduite par le Président du CDIF s'est tenue en décembre 2006 en vue de jeter les bases, avec les responsables de la Commission et de la cellule Europe de la Diact, de l'action commune de stimulation de l'innovation tournée vers les Régions Françaises et les Clusters.
- Un projet d'action commune, "*Europe Innov*", a été conçu conjointement par le CDIF, avec la Diact et la Commission Européenne en vue de contribuer, par l'exemplarité, à développer dans les Régions Françaises un mouvement de créativité et d'inventivité appliqué aux projets d'innovation tous azimuts des clusters.

❖ *Objectif et déroulement de la réunion*

Paul Robert rappelle l'**objectif de la réunion** : Engager un débat sur des cas vécus concrètement "sur le terrain" pour déboucher sur des propositions en vue d'améliorer l'efficacité des mesures ou de dépasser les éventuelles situations de blocage.

Il précise, enfin, les modalités de déroulement de la Réunion sur chacun des deux thèmes de la réunion :

- Rapport sur un cas concret illustrant les questions mises en débat;
- Débat à partir d'un questionnement au Comité Stratégique;
- Etablissement de propositions de mesures en vue de la Recommandation du Comité Stratégique.

Il propose à Samuel Leblond, rapporteur du Thème sur le financement de l'innovation par les fonds Européens de présenter le cas du Pôle enfant.

1^{er} THEME

IMPACT DES STRATEGIES DE " LISBONNE" SUR L'INNOVATION DES CLUSTERS ET SUR LE FINANCEMENT D E LEURS PROJETS

1. **RAPPORT: Le cas du Pôle enfants du Choletais**¹

Samuel Leblond, Directeur du Pôle "Enfant du Choletais", rapporteur, expose la problématique du Pôle "enfant du Choletais", les avancées en matière d'innovation et de compétitivité des entreprises du Pôle, les obstacles à dépasser et les pistes pour une véritable dynamique d'innovation.

¹ Rapport de Samuel Leblond/ Pôle "Enfant" du Choletais transmis sur demande. contact@cdif.fr

L'enjeu

L'enjeu principal porte sur la mobilisation des acteurs régionaux concernés autour de l'univers de l'enfant afin de concentrer les ressources sur ce domaine et de créer, ainsi, les conditions pour :

- Faire face à une très forte concurrence de la part des pays à bas coût de main-d'œuvre;
- Renouveler en continu les produits et promouvoir une politique de design et de création de séries toujours nouvelles compte tenu des copies et contrefaçons systématiques de toutes innovations par nombre de pays concurrents;
- Mettre en place un système productif apte à répondre à la vigoureuse pression exercée sur les prix par la distribution;
- Structurer les PME afin de les orienter résolument vers la R & D.

Les obstacles généraux :

- Manque de visibilité des stratégies régionales d'innovation, multiplicité des interlocuteurs et cloisonnement des décisions, avec pour conséquence un coût d'accès aux financements publics trop important.
- Décalage entre les compétences disponibles et les besoins des entreprises.
- Difficultés rencontrées par les entreprises pour financer leur développement (Capital investissement, capital développement..)

Les obstacles plus spécifiquement liés à l'univers de l'enfant :

- Méconnaissance du domaine de l'enfant : approche empirique encore trop souvent marquée par une vision d'adulte.
- Difficulté, dans certains projets de recherche, d'associer les sciences "dures" (statistiques..) et "douces" (psychologie infantile, langage, développement cognitif, comportement..) considérés comme de simples études.

Premières actions destinées à dépasser les obstacles liés à l'univers de l'enfant :

- **Une approche scientifique a été engagée dans différents domaines :** Etude biomécanique de la marche, de la croissance du pied de l'enfant et de chaussures adaptées - Mesures anthropométrique de l'enfant : recherche de nouveaux concepts de vêtement, de matériel de puériculture, de mobilier -Recherche sur le goût des enfants et d'un meilleur équilibre des produits agro alimentaires.
- Par ailleurs, une série d'initiatives a été prise pour mieux connaître le monde de l'enfance et répondre, ainsi, avec plus de pertinence à leur bien être, aux souhaits des parents pour leurs enfants et à la concurrence.
- Enfin, la création d'un **observatoire des comportements** a été décidée.

Les propositions pour aller plus loin et répondre aux enjeux

- Renforcer la convergence des ressources de la région sur les priorités représentées par les Pôles de compétitivité, les filières et les SPL, notamment sur le **pôle enfant** : développement du système régional d'innovation lié à l'univers de l'"enfant" (universités, recherche, réseaux, plateformes technologiques et de design, politiques de la petite enfance...)
- Mobiliser les concours nécessaires à l'accompagnement des domaines d'activité stratégiques de la Région, comme celui de l'"enfant", à tous les stades de la chaîne de la valeur (Recherche, assistance technique/études, Veille, prospection à l'étranger, manifestations locales...)
- Rechercher les interactions avec les autres priorités de la stratégie régionale de l'innovation (effets de levier...)

Samuel Leblond souligne, enfin, l'intérêt de financer, également, la recherche sur la psychologie infantile et sur tout ce qui concerne les comportements de l'enfant. Trop souvent, en effet, les "sciences douces" ne sont pas considérées comme de la R&D. C'est bien à partir de ces résultats de recherche, ajoute-t-il, que naîtront et se développeront les produits les plus innovants et que les réponses à la satisfaction des enfants et de leurs parents seront apportées en correspondance avec les cultures et les habitudes alimentaires spécifiques à chaque groupes de pays dans le monde.

2. QUESTIONNEMENT AU COMITE STRATEGIQUE ET PROSPECTIF

- Quelles stratégies régionales d'innovation ?
- Quels projets "Lisbonne" et quelles actions proposer par les clusters ?
- Quels financements pour les projets et les actions "Lisbonne" ?

3. DEBAT

Françoise Restif, **Bretagne**, **Bretagne Innovation - Agence Régionale de l'innovation / Pôle Valorial**, reconnaît, comme le rapporteur du "Pôle enfant", qu'une des difficultés au lancement de dynamiques d'innovation réside dans la multiplication des structures et des aides à l'innovation destinées aux PME. C'est pourquoi la Région Bretagne a créé "Bretagne-innovation" afin de jouer ce rôle de fédérateur des moyens et des ressources.

Françoise Restif, ensuite, illustre la démarche de "Bretagne-Innovation" par les initiatives prises dans cette perspective sur les différentes formes d'innovation :

- Financement de dépôts de brevets, de prestations de design industriel, d'études marketing, d'études préalables aux projets de réorganisation des entreprises, de développement durable (diagnostic, définition des enjeux stratégiques et aide à la mise en place d'ateliers...), par le fonds "**PRDT - Prestation Régionale de Développement Technologique**" (intégré au FIB - Fonds d'Innovation en Bretagne, cofinancé par le **Conseil Régional de Bretagne** et **Oseo Innovation Bretagne**).

- Innovation sociale : Supplément spécial de la revue "Paré à Innover" sur les exemples d'initiatives prises dans la Région.
- Formations à la gestion de projets : formation de "chef de projets innovation" dans le cadre du Programme Régional d'Actions Innovatrices du Conseil Régional de Bretagne (financement FEDER - en 2005-2006, 53% des entreprises ont utilisé les méthodes enseignées, selon l'étude d'impact)

Enfin, elle précise les orientations du projet de Programme Opérationnel Européen 2007-2013 :

- Axe 1 : Faire de la Bretagne une région européenne accessible et attractive afin de conforter son développement équilibré et durable;
- Axe 2 : Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance;
- Axe 3 : Valoriser les atouts exceptionnels de la Bretagne dans le domaine maritime, dans une perspective de développement durable du littoral;
- Axe 4 : Préserver l'environnement et prévenir les risques naturels.

William Varrall, Picardie/Haute Normandie, Directeur du District verrier de la Vallée de la Bresle, décrit des projets communs d'innovation qui, selon lui, pourraient s'inscrire dans les politiques communautaires 2007 - 2013 en faveur de l'innovation sous toutes ses formes :

- **Projet commun d'innovation : "Coopération SPL/Pôle de Compétitivité"**
Les entreprises de décor de la vallée de la Bresle comme "Val laquage" et le centre de recherche du Pôle de compétitivité "MAUD (Matériaux A Usage Domestique)", le CREATE², ont constaté qu'à partir de diagnostics fins des surfaces de flacons de luxe, des propositions de solutions techniques pourraient être faites. Ainsi de nouveaux marchés, jusque là hors de portée pourraient être captés et des innovations pourraient être proposées aux clients
- **Projet commun d'innovation : "Coopération entre entreprises concurrentes"**.
Les bases d'une large coopération entre les entreprises (concurrentes) et les laboratoires ont été jetées en vue de mettre en commun les ressources pour éliminer les facteurs limitants du marché dus aux effluents de Composés Organiques Volatils- COV.
- **Projet commun d'innovation : "Regroupement des ressources des PME dans une société commune à l'exportation et à l'écoute des marchés"**.
Une société commune aux moulistes dédiée à la recherche de nouveaux marchés a été créée. Un projet pourra être présenté dans le cadre des PO Européens pour une montée en charge de l'activité de cette société commune et son orientation vers l'innovation. Les exigences des marchés repérés poussent les moulistes à innover en permanence et à rechercher, avec les labos, les solutions techniques correspondantes.

² CREATE - Centre de recherche appliquée et de transfert d'expertise/Pôle MAUD/Matériaux à Usages Domestiques - Contact Pascal Oustrière 0608170546.

William Varrall précise que l'innovation est, encore, vue, trop souvent, de manière théorique, sans réelle relation avec le marché et l'évolution des modes de vie, des formes de production et de distribution.

Il indique, enfin, que les exemples de projets communs d'innovation et de coopération des entreprises du Pôle verrier avec les autres acteurs de l'innovation, cités plus haut, pourront représenter, le moment venu, une bonne base de référence pour le projet "Europe-Innov" à l'examen.

Jean-Claude Bouvier, Rhône-Alpes, Président du Pôle des Technologies médicales de St Etienne, affirme que notre notion de l'innovation doit être revue si nous voulons apporter une réponse pertinente à la concurrence mondiale.

Il constate que l'industrie classique est copiée par la Chine à une vitesse sans cesse croissante. Il nous faut donc chercher ailleurs et dépasser les approches classiques. Ce n'est pas, en effet, uniquement en multipliant le nombre d'actions de type "écoles de l'innovation" que nous répondrons au défi qui nous est posé !

D'autres types de coopérations doivent être envisagées car on a tendance à en "mettre trop sur le dos des industriels".

Il rejoint le directeur du "Pôle enfant du Choletais" pour indiquer que notre approche de l'innovation doit évoluer, notamment dans deux directions :

- Associer les "sciences douces" pour anticiper les comportements et les modes de vie liés à ces évolutions, par exemple en imaginant des produits adaptés à une population vieillissante ou bien penser la satisfaction des attentes accompagnant la naissance des enfants selon les différentes cultures.
- Renforcer sérieusement nos capacités d'anticipation et d'analyse des enjeux macroéconomiques et géopolitiques. C'est sur notre capacité (ou non) à nous projeter à cinq ans que va se jouer notre avenir et celui de nos entreprises.

Si nous devons apporter notre modeste contribution à l'ambition exprimée par les chefs d'Etat et de Gouvernement en mars 2000, au Conseil Européen de Lisbonne, décidant que "***l'Europe devienne l'espace de plus forte innovation et de plus forte croissance du monde***" c'est sur ces champs que devraient s'investir les fonds européens dédiés à l'innovation sur la période 2007 – 2013.

Il nous semble, au vu des résultats, qu'il est plus que temps !

Pierre Chapignac expert auprès du CDIF³ trace les tendances du marché qui, aujourd'hui, engendrent de nouveaux besoins et de nouvelles fonctionnalités à satisfaire :

- L'éclatement de la production induite par la mondialisation de la chaîne de la valeur ajoutée produite.
- La vitesse et la nécessaire réactivité qui en découle, facteur stratégique décisif.
- La complexité des solutions attendues par le marché et la nature des offres à développer en conséquence.

Pour tenir compte de ces tendances dans leur réponse au marché, les entreprises ont la nécessité de renforcer leur capacité à maîtriser les flux et de se doter, collectivement, de nouvelles fonctions qui tournent autour des rôles "d'intégrateur", "d'ensemblier".

Ainsi, les clusters sont appelés à mettre en place des services et équipements principalement dans les domaines suivants : Service global et plateformes associées – Mutualisation d'outils de production ou logistiques – Création/Design de produits communs – Ressources humaines knowledge, e learning..) - Commercialisation/ Distribution (CRM, bases de données, points de vente numériques, labels)

Annie Carrai, DG du Pôle Mode Méditerranée, évoque, en illustration de l'intervention de Pierre Chapignac, la plateforme de services du pôle mode Méditerranée en cours de mise en place à Marseille.

Elle précise les services communs disponibles.

Elle souligne, par ailleurs, les apports réciproques du Pôle de compétitivité "SCS" et du Pôle mode Méditerranée. Elle précise que l'application des technologies de la "communication sans contact" – RFID - à la filière Textile-Mode à tous les stades de la chaîne de valeur, permet d'obtenir le maintien de la compétitivité des entreprises régionales du secteur : diminution des coûts, mise en place de la traçabilité et de la sécurité, aujourd'hui, indispensable aux entreprises : Protection contre les contrefaçons dans les nécessaires coopérations avec les pays tiers, certificats d'origine, limitation des séries au nombres de "puces" fournies aux sous-traitants.

Enfin, elle indique que cette plateforme de services, conçue pour assurer la fonction d'ensemblier évoquée plus haut comme une nécessité, apportera, également, une nouvelle dynamique au tissu économique dans ce domaine.

Cette plateforme de services, en effet, implantée sur une zone d'activité dédiée à ce domaine permettra en concentrant le savoir faire des entreprises et créateurs, d'assurer, ainsi, une visibilité du pôle Mode à l'international et favorisera les coopérations aussi bien dans la création que dans la production ou même dans l'approche des marchés, notamment des grandes centrales d'achat.

³ Rapport de Pierre Chapignac/"Nouvelles fonctionnalités de l'innovation de services" transmis sur demande contact@cdif.fr

4. PROPOSITIONS DE MESURES⁴ **Recommandation du Comité Stratégique**

Types d'actions "Lisbonne" visés pour l'opération "Europe – Innov" :

- **Généralisation de l'application des TIC, comme, par exemple, la RFID au secteur de la mode ou de l'agroalimentaire, en particulier, par le développement des projets d'innovation conjoints entre Pôles de compétitivité et SPL.**
- **Promotion des fonctions d'"intégrateur" et d'"ensemblier" et mobilisation des concours sur les services correspondants, Plateformes d'innovation de services, usage partagé des équipements technologiques etc.**
- **Renforcement de l'anticipation des évolutions des modes de vie et des nouveaux standards de consommation. Fonder, notamment, la connaissance du marché mondial et de ses évolutions sur l'analyse des comportements selon leurs spécificités régionales.**
- **Introduction résolue des sciences douces dans la conception et l'accompagnement de filières d'activité ou de lignes de produits ou services nouveaux.**

⁴ Cf ANNEXE, détail des projets "Lisbonne" (Cahier des charges d'Europe – Innov')

2^{ème} THEME

FINANCEMENTS NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DES POTENTIELS DE CROISSANCE DES ENTREPRISES EN RESEAUX.

1. RAPPORT⁵

Le cas de l'entreprise de croissance "STID"/Pôle de compétitivité mondial "Solutions Communicantes Sécurisées - SCS"

Bernard Greiner, Directeur-associé de la société STID /Pôle "SCS", rapporteur, rappelle les principaux domaines couverts par le Pôle mondial "SCS" : Puces – Logiciels – Télécommunications.

Il précise, qu'au sein du groupe de travail traçabilité du Pôle "SCS", il assume la responsabilité des ateliers "textile" et "agroalimentaire". Quatre projets de consortium ont été créés à partir de cette activité : textile, agro alimentaire, aéronautique et commerce.

L'enjeu

Il s'agit, à partir du cas de la société STID et des besoins de financement nécessaires à sa croissance de rechercher en commun des solutions adaptées aux besoins de financement des PME en réseaux et de dépasser les obstacles rencontrés dans ce domaine par les entreprises à fort potentiel de croissance.

Bernard Greiner précise que l'entreprise, STID, représente, sans doute, le prototype même des PME caractérisées par leur appartenance à des secteurs particulièrement dynamiques avec un très fort potentiel de croissance, adhérant à un pôle de compétitivité ou à un SPL. Le positionnement de ces PME sur leur marché leur permet d'envisager un développement important mais les moyens techniques, humains et financiers nécessaires sont souvent insuffisants, notamment dans les secteurs d'activité technologiques comme la RFID pour ce qui concerne l'entreprise, STID. Les temps de mise sur le marché des solutions développées, longs et coûteux en trésorerie, empêchent généralement les entreprises, faute de capitaux suffisants, de mettre en place les moyens à la hauteur de leur projet sans un accompagnement financier extérieur adapté.

Le cas de l'entreprise "STID"

Bernard Greiner précise les points essentiels de son projet d'entreprise : STID construit des solutions RFID, dont le marché explose. (Multiplié par 450 dans les 10 ans !) La croissance du chiffre d'affaire visée, 30% par an, repose sur une capacité d'innovation en continu et la participation à plusieurs consortiums, Clusters, Pôle de compétitivité.

⁵ Rapport de Bernard Greiner "Le cas de l'entreprise de croissance Stid : Capitalisation des PME, rôle des Clusters. contact@cdif.fr

Il expose, brièvement, les marchés conquis par STID : L'agro industrie (Pôle d'Avignon, Roy René.), Filière Mode/Textile (Pôle Mode Méditerranée avec l'équipement notamment d'une plateforme de services), L'aéronautique (Eurocopter, avec comme visée de "faire voler les puces" en vue d'une traçabilité d'altitude.)

Il souligne que le positionnement de STID sur son marché lui permet d'envisager une forte croissance mais que, par manque de moyens financiers, il risque de ne pas pouvoir mettre en place les ressources techniques, humaines et financières à la hauteur de son projet industriel et commercial.

Besoins, actuellement non satisfaits.

- Augmentation de capital pour la réalisation du projet de croissance. (Reprise du capital, recapitalisation et besoins de trésorerie pour alimenter la croissance du CA)
- Accroissement des ressources commerciales pour répondre à la demande largement supérieure à la capacité de réponse de l'entreprise
- Financement des ressources techniques pour développer et mettre sur le marché plus rapidement les solutions développées.

2. QUESTIONNEMENT AU COMITE STRATEGIQUE ET PROSPECTIF

Quels types de besoins financiers prioritaires des entreprises ?

Quelles solutions existantes ?

Quels besoins, actuellement, sans solutions ?

Quelles mesures nouvelles proposer ?

.... pour le renforcement de la structure financière des PME à potentiel appartenant à un SPL ou un Pôle de compétitivité

3. DEBAT

Jean-Marie Rouillier, Président du CDIF confirme qu'un potentiel de croissance très important est détenu par les entreprises regroupées au sein des Systèmes Productifs Locaux – SPL et des Pôles de compétitivité. Il note que, faute de capitaux suffisants, pour réaliser leur projet les potentiels de croissance de ces entreprises restent encore trop souvent à valoriser. Il suggère que le Club des Districts Industriels Français contribue, sous une forme à définir, au rapprochement des entreprises et des investisseurs.

Dominique Nicolas, Délégué Général de l'Association Française des Investisseurs en Capital- AFIC, souligne, en effet, le rôle majeur joué par le capital investissement en matière de développement économique et social des entreprises françaises. Il rappelle qu'avec ses deux cent quarante membres actifs, l'AFIC conduit une action fédératrice en direction des investisseurs institutionnels et des pouvoirs publics.

Dominique Nicolas, indique à l'assemblée qu'en dépit de la forte croissance des différents métiers du capital investissement en 2006 – aussi bien dans la création ou le développement que dans la transmission ou le retournement - il reste encore des marges d'intervention importantes. Il précise qu'un grand travail de rapprochement entre l'offre et la demande de capitaux reste à accomplir en vue de faire émerger de bons projets.

Il précise, par ailleurs, les critères essentiels de prise de décision des "Capital investisseurs". Il souligne, toutes fois, que le meilleur argument pour convaincre les investisseurs consiste à "faire du chiffre d'affaire" et à "faire rentrer du cash".

En toutes hypothèses, les projets gagnent à être présentés de manière attrayante : il faut qu'ils soient "vendeurs" auprès des investisseurs soucieux du rendement de leurs fonds. De ce point de vue, l'appartenance d'une entreprise à un pôle de compétitivité ou à un réseau de PME compte parmi les facteurs positifs.

Enfin il évoque l'action encore à mener pour que les pouvoirs publics assument leur rôle dans ce domaine.

Giacchino Garofoli, professeur d'économie à l'Université de Pavie, expert en matière de clusters et de Districts industriels, souligne les quatre questions clés qu'il se propose de développer plus tard sur les aspects financiers :

- Les types d'investissements nécessaires aux entreprises selon leur situation et leur projet.
- Les niveaux d'intervention financière selon les secteurs d'activité, le type d'organisation et la taille des entreprises.
- Les standards de rentabilité des investissements et les modalités de "sortie".
- Le rôle du coût de transactions pour les interventions sur les petites entreprises ;
- L'appréciation du risque eu égard au caractère des innovations et de la dimension des entreprises.

Annie Carrai, DG du Pôle mode méditerranée, s'interroge, également, sur le montant minimum d'intervention. Elle met en avant la position des petites entreprises très créatives de son secteur d'activité, encore peu présentes sur les marchés significatifs et souvent privées de toutes garanties. Elle questionne l'assemblée sur le sort réservé à ce type d'entreprises par les investisseurs en capital.

François Cavalié, Directeur Général de X-Ange Private Equity, rappelle les trois métiers des investisseurs en capital : capital risque, capital développement, capital transmission. Il indique, qu'en 2006, environ 10 Milliards d'Euros ont été investis et 10 milliards d'Euros ont été levés. Il indique, encore, que près de 75% des opérations ont été réalisées en LBO.

Il souligne, par ailleurs, que les banques n'ont pas vocation à financer le capital des entreprises. Elles n'ont pas à risquer l'argent confié par leurs clients, notamment, dans les entreprises innovantes, par nature, inscrites dans l'incertitude.

Il ajoute que beaucoup d'efforts restent à accomplir pour "orienter les tuyaux" vers les dossiers de capital risque en capacité d'assurer un retour sur investissement de l'ordre de 20% plutôt que sur des LBO inférieurs à trois ans.

Il note que les assurances consacrent très peu de leurs actifs en capital investissement, presque en totalité sous forme de LBO.

Enfin il rappelle les mesures d'incitation fiscale⁶ prises par la loi du 30 Décembre 2006 avec les **Fonds Communs de Placement dans l'Innovation - FCPI** et les **Fonds d'Investissement de Proximité - FIP**. Il rappelle, toutes fois, que les fonds collectés en FCPI doivent être investis dans les deux ans.

Enfin il souligne l'intérêt de renforcer l'intervention publique afin de compléter par des "crédits longs", l'intervention des Capital-Investisseurs, par exemple sous forme d'avances remboursables.

Isabelle Bébéar, Directeur Général déléguée, CDC Entreprises, précise qu'il est important que les PME trouvent les financements les plus adaptés à leurs besoins. A cet effet la CDC Entreprises participe au développement du marché et des acteurs du financement en fonds propres des PME.

Elle note cependant que le "capital-investissement" ne peut pas tout financer. Elle souligne l'intérêt de renforcer les liens entre les fonds d'investissement régionaux et les Pôles de compétitivité.

Elle précise, enfin, que la proximité représente une réponse pertinente à une meilleure compréhension entre les entreprises et les offreurs de capital exprimée, ici, de manière unanime.

Des interfaces, fondées sur un renforcement des compétences dans ces domaines, sont à créer entre les fonds d'investissement et les entreprises des Pôles de compétitivité.

Remy Privat, Chargé de Mission à la DIACT, approuve le principe d'une intermédiation jouée par les réseaux entre les PME et les investisseurs en capital. Il pose la question de la nature de ces interfaces : quelles compétences mobiliser ? Combien d'entreprises pourraient être accompagnées par chaque intervenant ? Quel pourrait être le statut de ces intervenants et leur positionnement par rapport aux différents acteurs concernés par ces questions ?

François Cavalié, DG X Ange Private Equity, précise que, selon lui, *ces interfaces devraient réunir deux profils agissant en tandem*, l'un disposant d'une expérience industrielle, l'autre maîtrisant parfaitement la dimension financière. Il lui semble que, comme pour Isabelle Bébéar, la qualité première de ces "interfaces" devrait porter sur la proximité avec les entreprises et leurs réseaux afin de nouer des relations de confiance et d'obtenir une bonne connaissance de l'environnement des entreprises.

Il précise que les dossiers sont généralement évalués selon trois grands critères :

⁶ FCPI permet une déduction fiscale de 2.000 € dans la limite de 25% de l'investissement.

- Les hommes et la qualité du management.
- Le marché et son potentiel de croissance.
- La performance des produits et/ou services par rapport à la concurrence et leur capacité d'évolution en réponse aux tendances du marché et à son développement.

Il suggère, par ailleurs, que ces "interfaces" disposent de référents au sein des grands groupes. Ces référents seraient, pour les réseaux de PME, une source d'information sur les marchés et leurs tendances (Veille business), faciliteraient les relations des PME à potentiel avec les Grandes Entreprises et apporteraient leur connaissance de leur culture.

Rémy Privat, Chargé de mission à la DIACT, évoque l'expérience de France-Initiative réseaux qui prend appui sur des retraités des Grands groupes, bénévoles, pour faire ce lien.

Pierre Chapignac, expert auprès du CDIF, indique que les services collectifs mis en place par les Pôles de Compétitivité et par les SPL, qu'il a évoqués plus haut dans le premier thème, pourraient constituer, dans les "interfaces" envisagées, la dimension "industrielle" du tandem proposé par François Cavalié. (Cf intervention Pierre Chapignac ci-dessus, sur le premier thème)

.../...

4. PROPOSITIONS DE MESURES

Recommandation du Comité Stratégique.

- **Développer le "Capital-Investissement" adapté aux besoins des PME* dans les Régions ("France investissement" - Quasi-fonds propres de moyen terme, en haut de bilan **);**
- **Rapprocher l'offre de la demande de capital :**
 - **Etudier la mise en place d'interfaces réunissant, en tandem, les compétences industrielle et financière en vue, notamment, de réduire les délais et les coûts d'instruction.**
 - **Accompagner les entreprises pour une adaptation de leur projet aux critères retenus par les investisseurs en capital et, réciproquement, que ces derniers prennent en compte les ressources et les besoins des PME;**
- **Former les animateurs de réseaux à l'ingénierie financière (Via le cycle de formation "Interpreneurs");**
- **Etudier ces mesures et leur financement : demander aux Pouvoirs Publics leur prise en compte.**

* PME Norme U E : - de 250 salariés, - de 50 M € de CA, - de 25% de capital détenu par une grande entreprise.

** Le droit français a institué une rubrique comptable « Autres fonds propres », destinée à recevoir, notamment, les montants des émissions de titres participatifs et les avances conditionnées. Ces deux catégories ne sont pas limitatives. (Quasi-fonds propres, dettes dont l'obligation de remboursement est subordonnée à des conditions faisant participer les créanciers aux risques de l'entreprise).

*** Par exemple l'appartenance des PME à un réseau (SPL ou Pôle de Compétitivité), leur intégration dans les politiques régionales d'innovation comme les « Prides » en PACA, ou les P O Européens et, d'une manière générale leurs actifs incorporels. (Normes IAS 38)

❖ **Communication du Pr. Giacchino Garofoli,**

La stratégie de Lisbonne au service des entreprises et de l'économie de la connaissance : rôle des Clusters.

Giacchino Garofoli, Professeur d'économie à l'Université de Pavie, expert européen en matière de districts industriels et de clusters, marque sa réserve à l'égard des politiques d'innovation encore trop souvent basées sur un modèle d'innovation linéaire, voire mécaniste. L'innovation représente un processus complexe, basé surtout sur l'interaction des savoirs et de compétences professionnelles diversifiés. L'innovation ne dépend pas de la seule décision politique, elle a besoin, pour se déployer, d'un milieu caractérisé par la culture du changement, par une mixité des savoirs, par de nouvelles manières de penser. L'innovation des PME, selon le professeur Garofoli, est une affaire de culture avant d'être un problème de financement.

Pour contribuer à atteindre cet objectif, il préconise plusieurs mesures, en se fondant sur les cas exposés. ("*Pôle enfants du Choletais*", "*Pôle des Technologies médicales de St Etienne*", **Entreprise de croissance STID/Pôle de compétitivité "SCS"**) :

- Diversifier et hybrider les compétences, introduire de nouvelles compétences dans les entreprises et dans les organisations locales;
- Accueillir les jeunes talents;
- Développer les structures d'intermédiation et d'interface entre la recherche et les entreprises;
- Multiplier les coopérations entre domaines différents et entre organisations différentes;
- Provoquer des changements culturels pour satisfaire soit des besoins existants par rapport aux références des entreprises (marchés, produits) soit des besoins nouveaux dans les marchés émergents à travers des solutions techniques et de nouveaux produits.

Il rappelle que la logique de "Lisbonne" ne se limite pas à l'innovation. Elle concerne la construction de connaissances nouvelles destinées à fertiliser les réseaux d'entreprises et l'ensemble des acteurs socio économiques pour déboucher sur une véritable économie de la connaissance. Il nous parait, en effet, essentiel de consacrer les concours européens à la sensibilisation des PME à la culture du changement, en les incitant, par exemple, à échanger avec des clusters étrangers, à participer aux salons internationaux, à bénéficier de conseils stratégiques pour nouer les alliances décisives, à exercer une veille collective sur les marchés et leur évolution...

C'est à cette condition que l'Europe et la France comme l'Italie pourront relever le défi posé par les pays émergents aujourd'hui en passe de devenir les Pays dominants aux plans technologique, financier et de la croissance.

Xavier Roy, Directeur du Club des Districts Industriels Français, rappelle les pistes proposées par l'assemblée en vue de favoriser le financement des projets collectifs des entreprises (SPL/Pôles de compétitivité) par les concours européens dédiés à l'innovation. (Cf opération "Europe-Innov" en cours d'examen par la Diact)

Il évoque également les mesures envisagées pour faciliter l'accès des PME en réseaux au capital investissement : Création d'une plus grande proximité entre les projets d'entreprises ou groupes d'entreprises et les investisseurs en capital, mise en place d'interfaces sous forme de "tandems", mixage de financement "haut de bilan" avec des concours de plus longue durée, tels les avances remboursables.

Il précise que les responsables de l'ingénierie financière mis en place, progressivement par les SPL et les Pôles de Compétitivité pourraient servir de point d'appui aux "interfaces" envisagées.

Il met en évidence, par ailleurs, les avantages compétitifs retirés par les entreprises du modèle coopératif impulsé par les clusters. (Cf le cas de l'entreprise STID évoqué par Bernard Greiner, membre du Pôles mondial "SCS", partenaire du pôle mode Méditerranée, du Pôle européen innovation fruits et légumes ..qui prend appui sur ces coopérations pour assurer son développement en l'intégrant dans sa stratégie de croissance.) Ainsi, **Xavier Roy** propose d'inclure dans l'étude du CDIF en cours en partenariat avec la CDC, sur les financements des entreprises et des clusters, l'examen de l'intérêt que pourraient représenter, pour les investisseurs en capital, l'accompagnement des Clusters ou groupements d'entreprises : rendement, conditions de sortie, financements complémentaires etc..

Le Directeur du CDIF remercie l'assemblée de ses apports qui permettront d'enrichir et de préciser l'action animée par le CDIF.

Il informe qu'une recommandation du Comité Stratégique sera transmise aux Départements Ministériels concernés.

Enfin il informe les participants que le thème du financement des entreprises et des clusters sera au cœur de *l'Université Méditerranéenne organisée par le CDIF en novembre 2007 à Marseille.*



ANNEXES :

Projets "Lisbonne" (Cahier des charges "Europe Innov" - Projet)

A N N E X E

PROJETS "LISBONNE"

1. Critères des opérations "Lisbonne" (Voir axe N°1 - 2 et 3 du CRSN⁷)

a. Opérations inscrites dans les priorités stratégiques régionales. (PO de la région)

Les projets "Lisbonne" se situent dans des secteurs d'activité considérés par les Régions comme stratégiques⁸.

b. Opérations favorisant :

- La création ou l'amélioration de **produits** ou de **services**;
- L'innovation dans l'**organisation** en vue de :
 - ⇒ La création de nouveaux partenariats dans la durée entre entreprises ou entre entreprises et autres acteurs de l'innovation.
 - ⇒ La modernisation de l'équipement et du fonctionnement interne de l'organisme (Introduction des TIC, amélioration du système d'information, réorganisation des procédures d'innovation etc.)
 - ⇒ L'amélioration de la gestion des savoirs
- L'accès au **marché** :
 - ⇒ Nouvelles méthodes de marketing et de vente afin d'élargir significativement les cibles des produits/services (mise en ligne, nouveaux process de vente..)
 - ⇒ Capitalisent de la valeur dans des marques, des labels, des normes..
 - ⇒ Optimisation de la distribution et création de nouveaux rapports de négociation entre la production et la distribution.

2. Types d'actions collectives correspondant à ces critères (Non limitatif)

L'innovation, selon les orientations du Cadre de Référence Stratégique National, doit être appréhendée au sens large, en intégrant les champs économique, social, scientifique, institutionnel et organisationnel (Management, commercialisation..).

Les projets "Lisbonne" visent, en particulier :

- ⇒ La diffusion des technologies et des savoir-faire et surtout la mise en œuvre des **conditions de leur émergence**. (Toutes actions innovatrices et expérimentales sur ces thèmes en vue de leur diffusion ultérieures).
- ⇒ **La création de nouveaux partenariats** :
 - R&D : entre les réseaux, SPL, Pôles de compétitivité, Pôle d'excellence rural, regroupements d'entreprises et les centres de ressources technologiques, CRITT, Plates-formes technologiques, PRES, centres techniques professionnels...

⁷ Priorité 1 : Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance **Erreur ! Signet non défini.**

Priorité 2 : Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information **Erreur ! Signet non défini.**

Priorité 3 : Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial **Erreur ! Signet non défini.**

⁸ Domaines d'activités retenus par les régions pour leurs avantages compétitifs potentiels par rapport aux autres régions Françaises et européennes. (Domaines d'activité Identifiés par les diagnostics stratégiques régionaux prévus par le Cadre de Référence Stratégique National – CRSN).

Les projets exemplaires "Lisbonne", pour les Régions qui n'auraient pas encore terminé leur diagnostic stratégique, seront sélectionnés dans les secteurs d'activité de croissance, caractérisés notamment par leur appartenance aux Pôles de compétitivité, SPL, Vallées technologiques, Clusters, PRES... Dans ce cas, une attention toute particulière, sera portée aux projets d'intermédiation entre les ressources régionales en matière d'innovation et le tissu économique des PME.

